

LA COMMISSION SCOLAIRE ADOPTE UN BUDGET DE 353,4 M\$ ET LIMITE LA HAUSSE DE TAXE SCOLAIRE

Québec, le 22 août 2017 — Le conseil des commissaires de la commission scolaire de la Capitale a adopté ce soir un budget de 353,4 M\$ pour l'année 2017-2018. Le taux de taxe scolaire a quant à lui été fixé à 0,20134 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui correspond à un compte de taxe de 603 \$ comparativement à 596 \$ l'an dernier, une hausse de 7 \$ ou d'environ 1 % pour une résidence de la ville de Québec évaluée en moyenne à 308 000 \$.

La commission scolaire absorbe 0,4 M\$ du déficit à même ses surplus

Comme le permettent les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la commission scolaire a fait le choix de puiser 0,4 M\$ à même ses surplus accumulés afin d'équilibrer son budget. Considérant la croissance de clientèle, il y a tout lieu de croire qu'à court terme, la commission scolaire pourra à nouveau présenter un budget équilibré. « Nous amorçons un cycle de réinvestissement en éducation qui nous permet de mettre en place cette année 6 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein, en plus d'ajouter des ressources en soutien direct à la réussite des élèves, nous en sommes particulièrement heureux », a affirmé la présidente, madame Manon Robitaille.

Notons que le compte de taxe scolaire des contribuables sera mis à la poste à partir du 30 août prochain.

Vous pouvez consulter le [Budget annuel 2017-2018](#) de la commission scolaire de la Capitale sur le site cscapitale.qc.ca.

– 30 –

Source :

Secrétariat général et direction de
l'information et des communications
Marie-Elaine Dion
Téléphone : 418 686-4040 poste 2105
dion.marie-elaine@cscapitale.qc.ca